

ARRÊTÉ

portant composition du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours
pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

ARRÊTE :

Article 1er

Sont nommés membres du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ouverts au titre de l'année 2019 :

Mme SCHAETZEL Françoise	Inspectrice générale des affaires sociales honoraire représentant la cheffe de l'inspection générale des affaires sociales – <u>Présidente</u> ;
Mme BERHAULT Chantal	Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale honoraire ;
M. CHIESA Philippe	Administrateur civil hors classe représentant la directrice générale de l'offre de soins ;
M. FALLOURD Rodrigue	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction générale de l'offre de soins ;
Mme GUEGAN Magali	Attachée principale d'administration de l'Etat représentant le directeur général de la santé ;
M. Philippe MAIRE	Attaché principal d'administration de l'Etat honoraire ;

M. NGUGEN Sébastien

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Mme NUYTTENS Gaëlle

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

Mme SIMONIN Véronique

Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale de la Loire.

En cas d'indisponibilité de la Président du jury, cette fonction sera assurée par M. Philippe CHIESA.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **1 AVR. 2019**

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN